



Le 16 AVRIL 2023

M. Jean-Guy Bouchard
M. François Fournier
Mme Catherine Coulombe
Mme Viviane De Bock
M. Israël Bouchard
M. Jacques Bouchard
M. Bernard Duchesne

Aux membres du conseil municipal,

Avis de convocation est par la présente donné par le soussigné, qu'une séance publique extraordinaire de ce conseil, se tiendra le mercredi 19 avril 2023 à 18h30, au 1067 rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROJET 2 DU RÈGLEMENT NO 712 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES
 - 3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-1
 - 3.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-2
 - 3.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-3
 - 3.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-4
 - 3.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-5
 - 3.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-6

- 3.7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-7
- 3.8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-8
- 3.9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-9
- 3.10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-10
- 3.11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-11
- 3.12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-12
- 3.13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-13
- 3.14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-14
- 3.15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-15
- 3.16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE F-16
- 3.17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE F-17
- 3.18. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-1
- 3.19. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-2
- 3.20. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-3
- 3.21. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-4
- 3.22. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-5
- 3.23. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-6

- 3.24. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-7
- 3.25. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-8
- 3.26. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-9
- 3.27. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-10
- 3.28. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-11
- 3.29. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-12
- 3.30. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-13
- 3.31. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-14
- 3.32. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-15
- 3.33. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-16
- 3.34. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-17
- 3.35. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-18
- 3.36. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-19
- 3.37. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-20
- 3.38. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-21
- 3.39. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-22
- 3.40. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-23

- 3.41. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-24
- 3.42. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-25
- 3.43. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-26
- 3.44. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-27
- 3.45. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-28
- 3.46. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-29
- 3.47. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-30
- 3.48. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-31
- 3.49. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-32
- 3.50. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-33
- 3.51. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-34
- 3.52. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-35
- 3.53. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-36
- 3.54. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDISANT L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS CERTAINS TYPES D'HABITATION) DANS LA ZONE H-37
- 3.55. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-38
- 3.56. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-39
- 3.57. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-40

- 3.58. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-41
- 3.59. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-42
- 3.60. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE H-43
- 3.61. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE VR-1
- 3.62. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE VR-2
- 3.63. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-63 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE VR-3
- 3.64. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE VR-4
- 3.65. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE VR-5
- 3.66. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-1
- 3.67. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-2
- 3.68. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-3
- 3.69. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-69 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-4
- 3.70. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-5
- 3.71. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-6
- 3.72. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RX-7
- 3.73. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RC-1
- 3.74. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-74 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RC-2

- 3.75. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE RC-3
- 3.76. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE FL-1
- 3.77. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-1
- 3.78. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-78 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-2
- 3.79. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-79 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-3
- 3.80. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-80 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-4
- 3.81. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-81 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-5
- 3.82. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-6
- 3.83. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-7
- 3.84. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-8
- 3.85. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-9
- 3.86. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-10
- 3.87. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-11
- 3.88. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-88 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-12
- 3.89. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-89 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-13
- 3.90. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-14
- 3.91. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-15

- 3.92. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-16
- 3.93. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-93 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-17
- 3.94. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-18
- 3.95. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-19
- 3.96. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-20
- 3.97. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-21
- 3.98. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-22
- 3.99. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-23
- 3.100. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-24
- 3.101. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-25
- 3.102. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-26
- 3.103. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-27
- 3.104. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-28
- 3.105. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-29
- 3.106. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-106 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-30
- 3.107. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-31
- 3.108. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-32

- 3.109. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-33
- 3.110. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-34
- 3.111. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-35
- 3.112. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-36
- 3.113. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE U-37
- 3.114. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE E-1
- 3.115. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-1
- 3.116. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-2
- 3.117. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-3
- 3.118. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-4
- 3.119. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-5
- 3.120. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-6
- 3.121. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-121 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-7
- 3.122. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-122 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-8
- 3.123. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-9
- 3.124. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-10
- 3.125. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-125 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE P-11


3.126. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE UM-1

3.127. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 712-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603 (INTERDICTION DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE) DANS LA ZONE UM-2

4. Période de questions du public
5. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, recevez, mes salutations distinguées.

Bien vôtre,



Stéphane Simard, d.g. & greffier-trés.